20	30/12/03		13	1	EUR	03858 00171	
NAT.	Date du dépôt	N°	P.	U.	D.		A 1.

COMPTES ANNUELS EN EUROS

DENOMINATION : ***ATC***

Forme juridique : ***Société privée à responsabilité limitée***

Adresse : ***RUE CHAMPIAUX*** N° : ***10*** Bte :

Code postal : ***6591*** Commune : ***Macon***

Registre : ***RC*** Greffe de : ***CHARLEROI*** N° : ***178128***

Adresse Internet * :

Numéro de TVA ou numéro national ***BE 450.742.271***

DATE ***04 / 08 / 1993*** du dépôt de l'acte constitutif OU du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

COMPTES ANNUELS approuvés par l'assemblée générale du ***10 / 12 / 2003***

et relatifs à l'exercice couvrant la période du 01 / 07 / 2002 au 30 / 06 / 2003

Exercice précédent du 01 / 07 / 2001 au 30 / 06 / 2002

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement : oui / ~~non~~ **

LISTE COMPLETE avec nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'entreprise des ADMINISTRATEURS, GERANTS ET COMMISSAIRES

VERJANS GUY
RUE CHAMPIAUX 10, 6591 Macon, BELGIQUE
Gérant Début de mandat : 01/07/1993

(éventuellement suite page A 1bis.)

Nombre total de pages déposées : ***13*** Numéros des pages du document normalisé non déposées parce que sans objet : ***7, 10, 12, 13***

Signature
(nom et qualité)
VERJANS GUY
GERANT

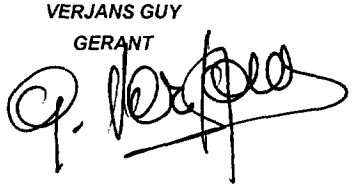

Signature
(nom et qualité)

* Mention facultative.

** Biffer ce qui ne convient pas.

TVA	*BE 450.742.271*	A 1 bis.

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GERANTS ET COMMISSAIRES (suite de la page A 1 .)

(éventuellement suite page A 1 ter.)

- L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application des articles 78 et 82 de la loi du 21 février 1985 relative à la réforme du revisorat d'entreprises.

- Une mission de vérification ou de redressement des comptes annuels a-t-elle été confiée à un expert-comptable inscrit au tableau des experts-comptables externes de l'Institut des Experts-Comptables ou à un reviseur d'entreprises ? OUI / ~~NON~~ [1].

  Si OUI, doivent être mentionnés ci-après : les nom, prénoms, profession et domicile de chaque expert-comptable externe ou reviseur d'entreprises et son numéro de membre auprès de l'Institut des Experts-Comptables ou de l'Institut des Reviseurs d'Entreprises ainsi que la nature de sa mission (A. Tenue des comptes de l'entreprise[2]; B. Etablissement des comptes annuels[2]; C. Vérification de ces comptes; D. Correction de ces comptes).

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	*Nature de la mission* (A, B, C et/ou D)
BUREAU COMPTABLE MCP (BE 448.754.959) *CH DE NIVELLES 133 7181 Arquennes, BELGIQUE* *Expert-comptable externe*	*2220973F92*	***A B C D***

[1] Biffer ce qui ne convient pas.

[2] Mention facultative.

1. BILAN APRES REPARTITION

	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF			
ACTIFS IMMOBILISES	20/28	6 570	10 228
I. Frais d'établissement	20		
II. Immobilisations incorporelles (ann. I, A)	21		
III. Immobilisations corporelles (ann. I, B)	22/27	6 570	10 228
A. Terrains et constructions	22		
B. Installations, machines et outillage	23	670	1 378
C. Mobilier et matériel roulant	24	5 900	8 850
D. Location-financement et droits similaires	25		
E. Autres immobilisations corporelles	26		
F. Immobilisations en cours et acomptes versés	27		
IV. Immobilisations financières (ann. I, C et II)	28		
ACTIFS CIRCULANTS	29/58	49 964	46 578
V. Créances à plus d'un an	29		
A. Créances commerciales	290		
B. Autres créances	291		
VI. Stocks et commandes en cours d'exécution	3	16 994	12 396
A. Stocks	30/36	16 994	12 396
B. Commandes en cours d'exécution	37		
VII. Créances à un an au plus	40/41	20 530	27 324
A. Créances commerciales	40	9 258	15 305
B. Autres créances	41	11 272	12 019
VIII. Placements de trésorerie (ann. II)	50/53		
IX. Valeurs disponibles	54/58	9 459	2 152
X. Comptes de régularisation	490/1	2 981	4 706
TOTAL DE L'ACTIF	20/58	56 534	56 806

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF			
CAPITAUX PROPRES	10/15	4 247	7 905
I. Capital (ann. III)	10	6 197	6 197
A. Capital souscrit	100	18.592	18.592
B. Capital non appelé (-)	101	(12.395)	(12.395)
II. Primes d'émission	11		
III. Plus-values de réévaluation	12		
IV. Réserves	13	3 767	3 767
A. Réserve légale	130	1.859	1.859
B. Réserves indisponibles	131		
1. Pour actions propres	1310		
2. Autres	1311		
C. Réserves immunisées	132		
D. Réserves disponibles	133	1.908	1.908
V. Bénéfice reporté	140		
Perte reportée (-)	141	(5 717)	(2 059)
VI. Subsides en capital	15		
PROVISIONS ET IMPOTS DIFFERES	16		
VII. A. Provisions pour risques et charges (ann. IV)	160/5		
B. Impôts différés	168		
DETTES	17/49	52 287	48 901
VIII. Dettes à plus d'un an (ann. V)	17		5 093
A. Dettes financières	170/4		5.093
1. Etablissements de crédit, dettes de location-financement et assimilées	172/3		
2. Autres emprunts	174/0		5.093
B. Dettes commerciales	175		
C. Acomptes reçus sur commandes	176		
D. Autres dettes	178/9		
IX. Dettes à un an au plus (ann. V)	42/48	52 287	43 808
A. Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	42	6.403	6.586
B. Dettes financières	43	4.371	3.348
1. Etablissements de crédit	430/8	4.371	3.348
2. Autres emprunts	439		
C. Dettes commerciales	44	39.869	31.454
1. Fournisseurs	440/4	39.869	31.454
2. Effets à payer	441		
D. Acomptes reçus sur commandes	46		
E. Dettes fiscales, salariales et sociales	45	1.644	2.420
1. Impôts	450/3	1.644	2.420
2. Rémunérations et charges sociales	454/9		
F. Autres dettes	47/48		
X. Comptes de régularisation	492/3		
TOTAL DU PASSIF	10/49	56 534	56 806

2. COMPTE DE RESULTATS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
I. Produits et charges d'exploitation			
Chiffres d'affaires } *mentions*	70	81 517	106 744
Approvisionnements, marchandises ; services et biens divers } *facultatives*	60/61	87 289	95 577
A.B. Marge brute d'exploitation (solde positif)	70/61	1 945	12 548
Marge brute d'exploitation (solde négatif) (-)	61/70		
C. Rémunérations, charges sociales et pensions (ann. VI, 2) (-)	62		
D. Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissements, sur immobilisations incorporelles et corporelles (-)	630	(3 658)	(4 431)
E. Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales (dotations - , reprises +)	631/4		(3 737)
F. Provisions pour risques et charges (dotations -, utilisations et reprises +)	635/7		
G. Autres charges d'exploitation (-)	640/8	(326)	(428)
H. Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (+)	649		
Bénéfice d'exploitation (+)	70/64		3 952
Perte d'exploitation (-)	64/70	(2 039)	
II. Produits financiers	75	866	992
Charges financières (-)	65	(2 188)	(1 710)
Bénéfice courant avant impôts (+)	70/65		3 234
Perte courante avant impôts (-)	65/70	(3 361)	
III. Produits exceptionnels	76		
Charges exceptionnelles (-)	66	(158)	
Bénéfice de l'exercice avant impôts (+)	70/66		3 234
Perte de l'exercice avant impôts (-)	66/70	(3 519)	
IIIbis. Prélèvements sur les impôts différés (+)	780		
Transferts aux impôts différés (-)	680		
IV. Impôts sur le résultat (-) (+)	67/77	(139)	(1 195)
Bénéfice de l'exercice (+)	70/67		2 039
Perte de l'exercice (-)	67/70	(3 658)	
V. Prélèvements sur les réserves immunisées (+)	789		
Transferts aux réserves immunisées (-)	689		
Bénéfice de l'exercice à affecter (+)	(70/68)		2 039
Perte de l'exercice à affecter (-)	(68/70)	(3 658)	

TVA	BE 450.742.271	A 5.

	Codes	Exercice	Exercice précédent
AFFECTATIONS ET PRELEVEMENTS			
A. Bénéfice à affecter	70/69		
Perte à affecter (-)	69/70	(5.717)	(2.059)
1. Bénéfice de l'exercice à affecter	70/68		2.039
Perte de l'exercice à affecter (-)	68/70	(3.658)	
2. Bénéfice reporté de l'exercice précédent	790		
Perte reportée de l'exercice précédent (-)	690	(2.059)	(4.098)
B. Prélèvements sur les capitaux propres	791/2		
C. Affectations aux capitaux propres (-)	691/2		
1. au capital et aux primes d'émission	691		
2. à la réserve légale	6920		
3. aux autres réserves	6921		
D. 1. Bénéfice à reporter (-)	693		
2. Perte à reporter	793	5.717	2.059
E. Intervention d'associés (ou du propriétaire) dans la perte	794		
F. Bénéfice à distribuer (-)	694/6		
1. Rémunération du capital	694		
2. Administrateurs ou gérants	695		
3. Autres allocataires	696		

3. ANNEXE

I. ETAT DES IMMOBILISATIONS

	Codes	A. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (rubrique 21 de l'actif)	Codes	B. IMMOBILISATIONS CORPORELLES (rubrique 22/27 de l'actif)	Codes	C. IMMOBILISATIONS FINANCIERES (rubrique 28 de l'actif)
a) VALEUR D'ACQUISITION						
Au terme de l'exercice précédent	8019		8159	44 341	8355	
Mutations de l'exercice :						
. Acquisitions, y compris la production immobilisée	8029		8169		8365	
. Cessions, désaffectations et retraits (-)	8039		8179		8375	
. Transferts d' une rubrique à une autre (+) (-)	8049		8189		8385	
. Autres mutations (+) (-)					8386	
Au terme de l'exercice	8059		8199	44 341	8395	
b) PLUS-VALUES						
Au terme de l'exercice précédent			8209		8405	
Mutations de l'exercice :						
. Actées			8219		8415	
. Acquises de tiers			8229		8425	
. Annulées (-)			8239		8435	
. Transférées d' une rubrique à une autre (+) (-)			8249		8445	
Au terme de l'exercice			8259		8455	
c) AMORTISSEMENTS ET REDUCTIONS DE VALEUR						
Au terme de l'exercice précédent	8069		8269	34 113	8465	
Mutations de l'exercice :						
. Actés	8079		8279	3 658	8475	
. Repris car excédentaires (-)	8089		8289		8485	
. Acquis de tiers	8099		8299		8495	
. Annulés à la suite de cessions, désaffectations et retraits (-)	8109		8309		8505	
. Transférés d' une rubrique à une autre (+) (-)	8119		8319		8515	
Au terme de l'exercice	8129		8329	37 771	8525	
d) MONTANTS NON APPELES						
Au terme de l'exercice précédent					8535	
Mutations de l'exercice (+) (-)					8545	
Au terme de l'exercice					8555	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE (a) + (b) - (c) - (d)	8139		8339	6 570	8565	

III. ETAT DU CAPITAL

	Codes	Montants	Nombre d'actions
A. CAPITAL SOCIAL			
1. Capital souscrit (rubrique 100 du passif)			
- Au terme de l'exercice précédent	8700	*18 592*	xxxxxxxxxxxxxxxxx
- Modifications au cours de l'exercice :			
- Au terme de l'exercice	8701	*18 592*	xxxxxxxxxxxxxxxxx
2. Représentation du capital			
Catégories d'actions			
PARTS SOCIALES NOMINATIVES		*25*	*750*
		1. Montant non appelé *(rubrique 101)*	2. Montant appelé non versé
B. CAPITAL NON LIBERE			
Actionnaires redevables de libération			
VERJANS GUY		*12 395*	
(suite éventuellement page)			
TOTAL	871	*12 395*	
		1. Montant du capital détenu	2. Nombre correspondant d'actions
C. ACTIONS PROPRES détenues par			
- la société elle-même	872		
- ses filiales	873		
D. ENGAGEMENTS D'EMISSION D'ACTIONS			
1. Suite à l'exercice de droits de CONVERSION			
. Montant des emprunts convertibles en cours	8740		
. Montant du capital à souscrire	8741		
. Nombre maximum correspondant d'actions à émettre	8742		
2. Suite à l'exercice de droits de SOUSCRIPTION			
. Nombre de droits de souscription en circulation	8745		
. Montant du capital à souscrire	8746		
. Nombre maximum correspondant d'actions à émettre	8747		
E. CAPITAL AUTORISE NON SOUSCRIT	8751		
		1. Nombre de parts	2. Nombre de voix qui y sont attachées
F. PARTS NON REPRESENTATIVES DU CAPITAL	876		
Dont : - détenues par la société elle-même	877		
- détenues par les filiales	878		

G. STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT DE L'ENTREPRISE A LA DATE DE CLOTURE DE SES COMPTES, telle qu'elle résulte des déclarations reçues par l'entreprise : voir page 17

IV. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Ventilation de la rubrique 160/5 du passif si celle-ci représente un montant important.	Exercice
.....	.....
.....	.....
.....	.....
.....	.....

V. ETAT DES DETTES

A. VENTILATION DES DETTES A L'ORIGINE A PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DUREE RESIDUELLE

	Code	DETTES		
		1. échéant dans l'année (rubrique 42)	2. ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir (rubrique 17)	3. ayant plus de 5 ans à courir (rubrique 17)
TOTAL	891	***6 403***		

B. DETTES GARANTIES
(comprises dans les rubriques 17 et 42/48 du passif)

	Codes	DETTES (OU PARTIE DES DETTES) **GARANTIES** PAR	
		1. les pouvoirs publics belges	2. des **sûretés réelles** *constituées ou irrévocablement promises* sur les actifs de l'entreprise
Dettes financières	892		
1. Etablissements de crédit, dettes de location-financement et assimilées	89	.....	.....
2. Autres emprunts	90	.....	.....
Dettes commerciales	898		
1. Fournisseurs	899	.....	.....
2. *Effets à payer*	900	.....	.....
Acomptes reçus sur commandes	901		
Dettes fiscales, salariales et sociales	902		
1. Impôts	903	xxxxxxxxxxxxxxxxxxx	.....
2. Rémunérations et charges sociales	904	.....	.....
Autres dettes	905		
TOTAL	906		

C. DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES (rubrique 45 du passif)

Dettes **échues** envers	Codes	Exercice
a) des administrations fiscales	9072	.....
b) l'Office National de Sécurité Sociale	9076	.....

IX. RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIEES

	Codes	Exercice
1. Créances sur des entreprises liées	9291	
2. Garanties constituées en leur faveur	9294	
3. Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur	9295	

DECLARATION RELATIVE AUX COMPTES CONSOLIDES

Informations à compléter par l'entreprise si elle est filiale ou filiale commune

- Nom, adresse complète du siège et s'il s'agit d'une entreprise de droit belge, numéro de TVA ou numéro national de l'(des) entreprise(s) mère(s) et indication si cette (ces) entreprise(s) mère(s) établit (établissent) et publie(nt) des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation * :

- Si l'(des)entreprise(s) mère(s) est (sont) de droit étranger, lieu où les comptes consolidés dont question ci-avant peuvent être obtenus * :

X. RELATIONS FINANCIERES AVEC

A. LES ADMINISTRATEURS ET GERANTS

B. LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTROLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT L'ENTREPRISE SANS ETRE LIEES A CELLE-CI

C. LES AUTRES ENTREPRISES CONTROLEES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR LES PERSONNES CITEES SOUS B.

	Codes	Exercice
1. Créances sur les personnes précitées	9500	9.638
2. Garanties constituées en leur faveur	9501	
3. Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur	9502	

Taux et durée des créances reprises sous la rubrique 9500 :

(éventuellement suite page 17)

* Si les comptes de l'entreprise sont consolidés à plusieurs niveaux, les renseignements sont donnés d'une part pour l'ensemble le plus grand et d'autre part pour l'ensemble le plus petit d'entreprises dont l'entreprise fait partie en tant que filiale et pour lequel des comptes consolidés sont établis et publiés.

RESUME DES REGLES D'EVALUATION

I. **Principes généraux**

Les règles d'évaluation sont établies conformément à l'arrêté royal du 30 janvier 2001 portant exécution du Code des sociétés.

En vue d'assurer l'image fidèle, il a été dérogé aux règles d'évaluation prévues dans cet arrêté dans les cas exceptionnels suivants : .....

Ces dérogations se justifient comme suit : .....

Ces dérogations influencent de la façon suivante le patrimoine, la situation financière et le résultat avant impôts de l'entreprise : .....

Les règles d'évaluation [ont] [n'ont pas] été modifiées dans leur énoncé ou leur application par rapport à l'exercice précédent ; dans l'affirmative, la modification concerne : .....

et influence [positivement] [négativement] le résultat de l'exercice avant impôts à concurrence de ..... EUR.

Le compte de résultats [est] [n'a pas] été influencé de façon importante par des produits ou des charges imputables à un exercice antérieur ; dans l'affirmative, ces résultats concernent : .....

Les chiffres de l'exercice ne sont pas comparables à ceux de l'exercice précédent en raison du fait suivant : .....

[Pour que la comparaison soit possible, les chiffres de l'exercice précédent ont été redressés sur les points suivants] [Pour comparer les comptes des deux exercices, il faut tenir compte des éléments suivants] : .....

A défaut de critères objectifs, l'estimation des risques prévisibles, des pertes éventuelles et des dépréciations mentionnés ci-dessous, est inévitablement aléatoire : .....

Autres informations requises pour que les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'entreprise : .....

II. **Règles particulières**

Frais d'établissement :

Les frais d'établissement sont immédiatement pris en charge sauf les frais suivants qui sont portés à l'actif : .....

Frais de restructuration :
Au cours de l'exercice, des frais de restructuration [~~ont~~] [n'ont pas] été portés à l'actif ; dans l'affirmative, cette inscription à l'actif se justifie comme suit : .....

Immobilisations incorporelles :
Le montant à l'actif des immobilisations incorporelles comprend ..... *EUR* de frais de recherche et de développement. La durée d'amortissement de ces frais et du goodwill [est] [n'est pas] supérieure à 5 ans ; dans l'affirmative, cette durée se justifie comme suit : .....

Immobilisations corporelles :
Des immobilisations corporelles [~~ont~~] [n'ont pas] été réévaluées durant l'exercice ; dans l'affirmative, cette réévaluation se justifie comme suit : .....

Amortissements actés pendant l'exercice :

Actifs	Méthode L *(linéaire)* D *(dégressive)* A *(autres)*	Base NR *(non réévaluée)* R *(réévaluée)*	Taux en % Principal Min - Max	Taux en % Frais accessoires Min - Max
1. Frais d'établissement				
2. Immobilisations incorporelles				
3. Bâtiments industriels, administratifs ou commerciaux *				
4. Installations, machines et outillage *	L	NR	20,00 - 33,33	-
5. Matériel roulant *	L	NR	20,00 - 20,00	-
6. Matériel de bureau et mobilier *	L	NR	20,00 - 20,00	-
7. Autres immobilisations corporelles				

Excédent des amortissements accélérés pratiqués, déductibles fiscalement, par rapport aux amortissements économiquement justifiés :
- *montant pour l'exercice :* ..... *EUR.*
- montant cumulé pour les immobilisations acquises à partir de l'exercice prenant cours après le 31 décembre 1983 : ..... *EUR.*

* *Y compris les actifs détenus en location-financement; ceux-ci font, le cas échéant, l'objet d'une ligne distincte.*

Immobilisations financières :

Des participations [ont] [n'ont pas] été réévaluées durant l'exercice ; dans l'affirmative, cette réévaluation se justifie comme suit : .....

.....

.....

.....

Stocks :

Les stocks sont évalués à leur **valeur d' acquisition** calculée selon la méthode *(à mentionner)* du prix moyen pondéré, Fifo, Lifo, d'individualisation du prix de chaque élément, ou à la **valeur de marché** si elle est inférieure :

1. Approvisionnements : .....

.....

.....

2. En-cours de fabrication - produits finis : .....

.....

.....

3. Marchandises : .....

.....

.....

4. Immeubles destinés à la vente : .....

.....

.....

Fabrications :

- Le coût de revient des fabrications [inclut] [n'inclut pas] les frais indirects de production.
- Le coût de revient des fabrications à plus d'un an [inclut] [n'inclut pas] des charges financières afférentes aux capitaux empruntés pour les financer.

En fin d'exercice, la valeur de marché du total des stocks dépasse d'environ ..... % leur valeur comptable. *(Ce renseignement ne doit être mentionné que si l'écart est important).*

Commandes en cours d'exécution :

Les commandes en cours sont évaluées [au coût de revient] [au coût de revient majoré d'une quotité du résultat selon l'avancement des travaux].

Dettes :

Le passif [~~comporte des~~] [ne comporte pas de] dettes à long terme, non productives d'intérêt ou assorties d'un taux d'intérêt anormalement faible : dans l'affirmative, ces dettes [font] [ne font pas] l'objet d'un escompte porté à l'actif.

Devises :

Les avoirs, dettes et engagements libellés en devises sont convertis en *EUR* sur les bases suivantes : .....

.....

.....

Les écarts de conversion des devises sont traités comme suit dans les comptes annuels : .....

.....

.....

Conventions de location-financement :

Pour les droits d'usage résultant de conventions de location-financement qui n'ont pas été portés à l'actif *(article 102, § 1er de l'arrêté royal du 30 janvier 2001 portant exécution du Code des sociétés),* les redevances et loyers relatifs aux locations-financements de biens immobiliers et afférents à l'exercice se sont élevés à : ..... *EUR.*